

BUREAU DELIBERATION N° B - 2021 - 012 SEANCE DU 19 MAI 2021

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 24

Date de convocation :

12/05/2021

Date d'affichage :

25/05/2021

Votants :	24	Pour :	24	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : BLASER Michel ; DALLOZ Jean-Charles ; ETCHEGARAY Josiane ; LONG Grégoire ; MOREL Denis.

Objet : ACCUEILS DE LOISIRS - Modifications de postes

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

Les postes créés au sein de la collectivité se basent sur des grades qui correspondent à un cadre d'emploi. Chaque cadre d'emploi fait référence à des missions précises.

Suite à une réorganisation au sein du service ALSH, il convient de modifier quatre postes :

- 2 postes dont il convient d'augmenter le temps de travail
- 2 postes qu'il convient de fermer

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE MODIFIER, à compter du 1^{er} juin 2021, les temps de travail des postes suivants :

- Un poste d'adjoint d'animation dont le temps de travail hebdomadaire passerait à 31,31h au lieu de 30,87 h
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe dont le temps de travail hebdomadaire passerait à 28 h au lieu de 19 h

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20210519-B_2021_012-DE

DE SUPPRIMER, à compter du 1^{er} juin 2021, un poste d'adjoint technique hebdomadaire est de 9h et un poste d'adjoint technique dont le temps de travail hebdomadaire est de 0,44 h.

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


